



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Rennes, le 31 mai 2011

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Mise à 2x2 voies de la RN164

## Déviations provisoires du trafic au niveau de Saint-Méen-le-Grand

**A partir du 6 juin 2011 et jusqu'en février 2012, la circulation sera déviée sur la portion de la RN 164 qui s'étend de l'échangeur Est de Saint-Méen-le-Grand jusqu'au lieu dit "le Chêne Garnier".**

Ce basculement provisoire doit être fait pour libérer les voies actuellement empruntées à cet endroit afin de réaliser la première phase des travaux de mise à 2x2 voies de la RN164 entre Saint-Méen-le-Grand et la RN12. Ces travaux concernent un premier tronçon de 2,2 kilomètres, en prolongement de la déviation de Saint-Méen-le-Grand jusqu'au lieu-dit "Les Lauriers". Une seconde phase est ultérieurement prévue, à horizon 2013/2014, et consistant en le prolongement de cette section jusqu'à la RN12 par un tracé neuf de 5 kilomètres au sud de la RN actuelle.

#### **Une déviation pour une partie du tracé existant de la RN 164.**

Depuis août 2010, les services de l'État interviennent sur place pour préparer ces travaux et réaliser un itinéraire de substitution entre les lieux-dits "La Banquette" et "le Chêne Garnier".

L'ensemble du trafic de la RN 164 sera donc dévié à partir de la mi-mai entre l'échangeur Est de Saint-Méen-le-Grand jusqu'au lieu dit "le Chêne Garnier", via le réseau départemental (intersection RD 125, RD 166 et RD 59) et la nouvelle déviation provisoire. Cette solution permet de réaliser les travaux de mise à 2x2 voies sans gêner ou interrompre la circulation sur cet axe du réseau routier national, en direction de Montauban de Bretagne ou de la RN 12, tout en préservant les accès locaux, notamment au niveau du giratoire de la ZA de Maupas.

Les travaux à mener consistent à prolonger l'ouvrage du passage inférieur du "Gretay", à réaliser les aménagements hydrauliques et d'assainissement et les chaussées de la future voie principale.

A l'issue de cette nouvelle étape de travaux nécessitant environ 10 mois, soit vers février 2012, le trafic de la RN164 empruntera la portion nouvelle de la RN164 mise à 2x2 voies, et l'itinéraire de substitution sera conservé pour le trafic local.

La Direction Interdépartementale des Routes Ouest (DIRO) invite les usagers à prendre connaissance des conditions de circulation sur son site web [www.diro.fr](http://www.diro.fr).

#### **Contacts presse :**

**Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne –**

**Mission Communication :** Corinne GILLET – 02 99 33 42 10 ou Marie-Paule ARNOULD – 02 99 33 42 11

**Direction Interdépartementale des Routes Ouest (DIRO)**

**Mission communication :** Nicolas CHEBASSIER – 02 99 33 46 56